



CYNORHODON

L'association poil à gratter  
du développement durable  
dans le Puy-de-Dôme

L'OBSERVATOIRE  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DOSSIER N°1

# LES DECHETS DU PUY-DE-DÔME ET LES PRATIQUES DES ACTEURS LOCAUX

MAI 2009

[www.cynorhodon63.org](http://www.cynorhodon63.org)  
[cynorhodon63@gmail.com](mailto:cynorhodon63@gmail.com)

# SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>I. LE CONTEXTE PUYDOMOIS</b>	<b>5</b>
A. Les déchets collectés dans le cadre du service public .....	6
B. Situation générale du Puy-de-Dôme par rapport au contexte national .....	7
C. Les objectifs nationaux du Grenelle de l'environnement.....	8
<b>II. LES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES DANS LE PUY-DE-DÔME ?</b>	<b>9</b>
A. Les quantités de déchets produits par catégorie.....	9
B. Les quantités de déchets valorisés ou recyclés.....	13
C. Les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés .....	15
<b>III. LES INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>17</b>
A. La tarification du service .....	17
B. Maîtriser les coûts.....	19
<b>IV. LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE</b>	<b>20</b>
A. L'enquête caddies de l'ADEME (2007) .....	20
B. La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) .....	21
C. La Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).....	22
D. Les textiles.....	23
<b>V. PERSPECTIVES-DISCUSSIONS</b>	<b>24</b>
A. Limites des rapports annuels de service public.....	24
B. Le questionnaire de Cynorhodon aux collectivités.....	26
<b>EN GUISE DE CONCLUSION</b>	<b>27</b>

# LEXIQUE

---

DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
FFOM	Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères
GES	Gaz à Effets de Serre
PDEDMA	Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REP	Responsabilité Elargie des Producteurs
RS	Redevance Spéciale
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

# INTRODUCTION

---

La question de la gestion des déchets évolue rapidement et retient de plus en plus l'attention des décideurs et des citoyens. Il faut dire qu'en 30 ans, on est passé d'une politique d'évacuation des déchets à « des » politiques de valorisation.

Les enjeux, nouveaux pour certains, rendent la compréhension de ces questions plus délicate pour les citoyens que nous sommes. En effet, au-delà des politiques de recyclage et de la question des coûts des services, apparaissent les questions de l'impact sur l'environnement par les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) et d'épuisement des matières premières. Depuis plus d'un an, le Grenelle de l'environnement est passé par là et a ouvert la porte en grand pour une nouvelle gestion des déchets en pointant des besoins de transparence sur les résultats des services de collecte et en fixant des objectifs.

Dans ce contexte, **Cynorhodon a souhaité faire le point sur les pratiques des Puydomeis et les performances de leur service public de gestion des déchets.** Comment sont-ils gérés ? Quelles sont les différentes pratiques développées ? Où sont les pistes d'amélioration ?

Face à ces questions, chacun a des responsabilités différentes. Les résultats sont très dépendants des pratiques des citoyens consommateurs, des commerçants, des administrations, tous producteurs de déchets. Les collectivités fournissent un service plus ou moins performant qui permet à chacun d'entre nous de valoriser, de trier ou de jeter nos déchets.

Le travail s'est fait à partir des rapports annuels de service public des années 2005, 2006 et 2007 et publiés par les collectivités. Il nous a paru intéressant de mettre en perspective les pratiques et la performance des uns et des autres face aux différents objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Les résultats qualitatifs et quantitatifs sur la production, le tri et la valorisation des déchets ont donc été étudiés un à un.

Un questionnaire a également été adressé aux collectivités afin de connaître leurs orientations en terme de gestion et de projets. **Attention, ces questions relèvent des pratiques des collectivités et pas des citoyens.**

L'objectif de ce dossier est de montrer, avec des éléments de comparaison, les pratiques de chacun d'entre nous et d'inciter les acteurs, citoyens et élus, à trouver les meilleures solutions pour modifier les comportements et les outils pour une meilleure gestion sociale, environnementale et économique des services.

Les sources de données utilisées sont le recensement général 2006 de l'INSEE pour la population, les rapports annuels de service public 2005, 2006 et 2007 des douze syndicats de collecte des ordures ménagères du département, certaines données de l'ADEME et de l'IFEN. Trois communes ne sont pas intégrées à ce dossier, car elles sont pour chacune d'entre elles rattachées à un syndicat d'un département limitrophe.

# I. LE CONTEXTE PUYDOMOIS

---

Au niveau d'un département, la gestion des déchets ménagers est définie par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). C'est un document de planification, qui coordonne les actions à mener par les collectivités territoriales pour satisfaire les objectifs réglementaires en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Au niveau du Puy de Dôme, le plan date de 2002. Le scénario de l'incinération qui a été retenu suscite bien des débats, parfois passionnel et souvent au détriment de l'intérêt général.

**Aujourd'hui, un nouveau plan départemental est lancé. Espérons que les débats vont revenir sur les enjeux fondamentaux de la gestion des déchets.**

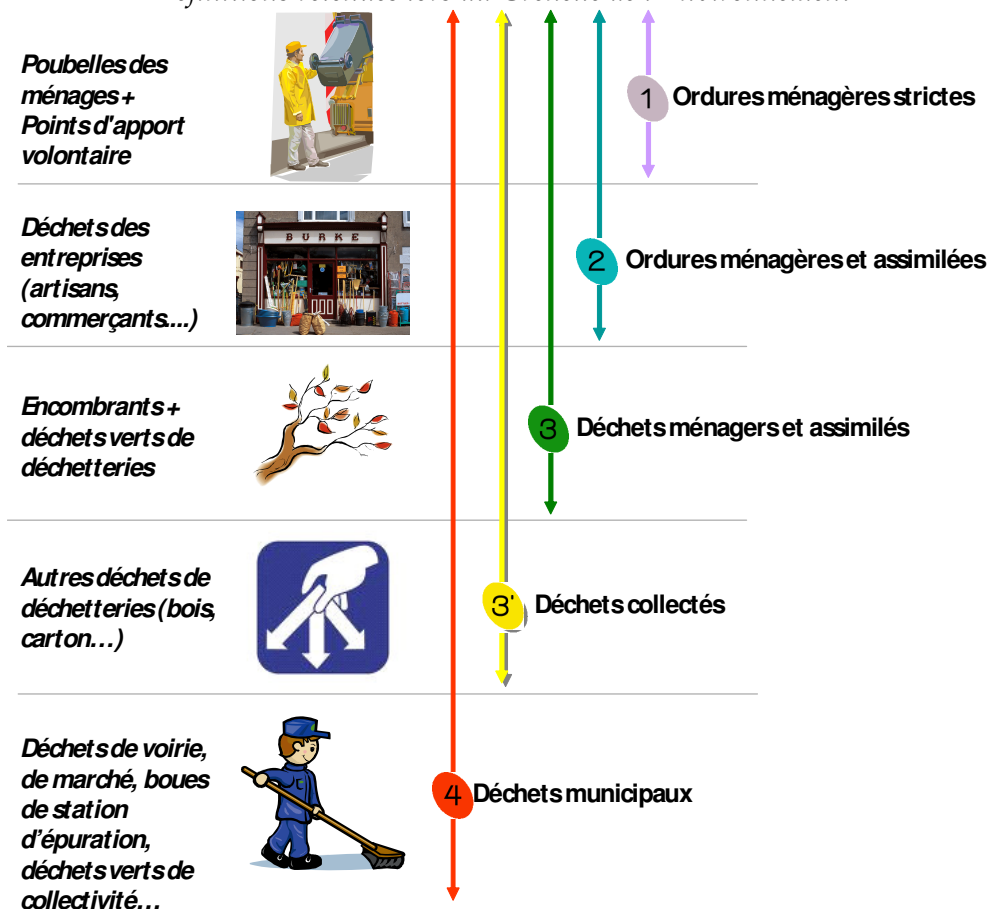
De nouveaux scénarii de gestion des déchets ménagers vont donc être étudiés pour les dix à quinze ans qui arrivent. Un seul sera retenu : NE NOUS TROMPONS PAS !

Le département est couvert par douze syndicats de collecte des ordures ménagères qui collectent les déchets et qui pour certains les traitent. La taille de ces collectivités est très variable allant de 3 communes pour Thiers Communauté à 150 communes pour le SICTOM Issoire Brioude.

# A. Les déchets collectés dans le cadre du service public

Pour commencer, nous allons préciser quelques définitions afin de bien mettre les mêmes choses derrière les termes utilisés :

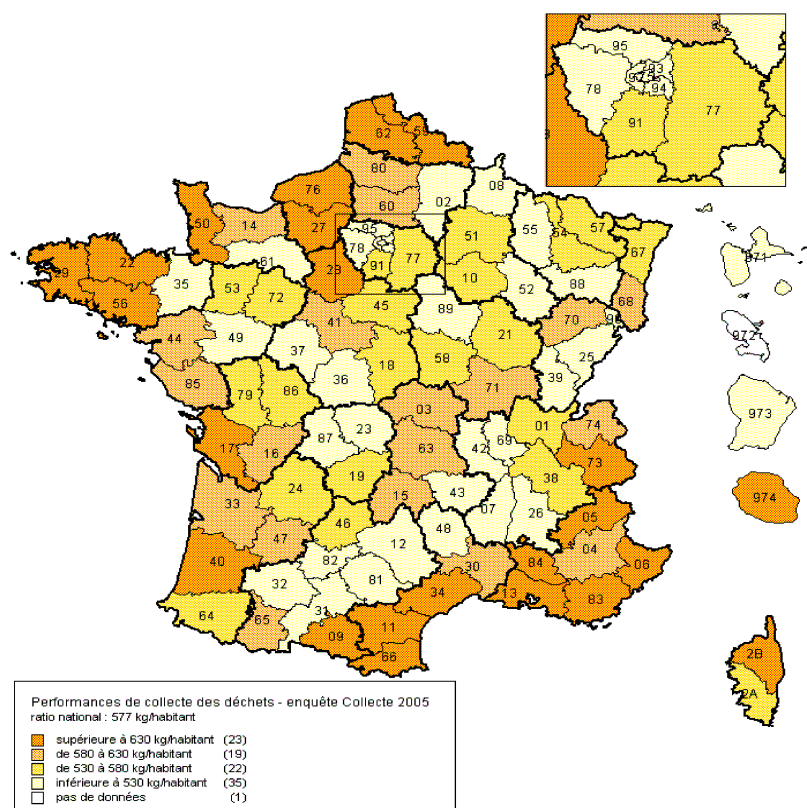
*Définitions retenues lors du Grenelle de l'Environnement*



- 1 Ordures ménagères strictes = contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaires.
- 2 Ordures ménagères et assimilées = 1 + déchets des entreprises (artisans, commerçants) collectés avec les ordures ménagères. C'est l'indicateur principal retenu dans ce dossier, car aucune collectivité du département ne fait la distinction entre les déchets des ménages et les déchets des commerçants et des petites entreprises.
- 3 Déchets ménagers et assimilés = 2 + encombrants et déchets verts (déchetteries). Cet indicateur est également retenu dans ce rapport.
- 4 Déchets municipaux = 3 + déchets de voirie, de marchés, boues de station d'épuration, déchets verts des collectivités. Indicateur non retenu, car nous n'avons pas accès aisément aux quantités de boues de station d'épuration et de déchets verts produits par les collectivités.
- 3' Outre, les 4 indicateurs définis par le Grenelle, Cynorhodon a souhaité en observer un cinquième : la quantité totale de déchets collectés. Il s'agit de la quantité qui est collectée par le service public sans distinction d'origine et de mode de collecte. Il permet entre autres de mesurer l'évolution de la quantité de déchets produits puis collectés à la charge des collectivités et donc des usagers.

## B. Situation générale du Puy-de-Dôme par rapport au contexte national

Quantité de « déchets ménagers et assimilés » <sup>3</sup> collectés par département (hors déblais, gravats, déchets verts des collectivités et boues d'épuration) : moyenne nationale 577 kg/hab.



Source : ADEME, enquête collecte 2005.


Avec une production comprise entre 580 et 630 kg par habitant et par an en 2005, le Puy de Dôme se situait dans la moyenne supérieure nationale

## C. Les objectifs nationaux du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'Environnement a permis de définir et de hiérarchiser les priorités et les objectifs relatifs à la collecte des déchets et à leur gestion (voir la page 10 du rapport de synthèse du Grenelle) :

<http://www.legrenelle-environnement.fr/spip.php?article727>

Les priorités qui ont été définies hiérarchisent les actions des politiques à mener de la façon suivante :

- 
1. Prévention de la production de déchets,
  2. Réutilisation des déchets produits,
  3. Recyclage,
  4. Valorisation,
  5. Elimination.

Afin d'inciter les acteurs à la prévention et au recyclage, le groupe de travail du Grenelle demande :

- de mettre en place **une tarification incitative** dans le cadre de la REOM ou de la TEOM en incluant une part variable. La redevance spéciale devra également être généralisée,
- la mise en place de plans locaux de prévention des déchets,
- la promotion de politique décourageant l'utilisation de produits (souvent à usage unique) fortement générateurs de déchets,
- l'extension du principe de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Afin d'améliorer la valorisation et le traitement des déchets, il est demandé :

- de développer la valorisation des déchets organiques (seuls 6 % sont valorisés en moyenne sur la France),
- de limiter les quantités incinérées.

**Les objectifs qui ont été définis :**

- réduction à la source : baisser de 5 kg par an et par habitant la quantité d'ordures ménagères et assimilées **2** produites (base ADEME 2004 = 424 kg/hab/an),
- atteindre l'objectif de 75 % de recyclage pour les emballages en 2012 (actuellement 60 % de recyclage),
- atteindre 35 % de recyclage des déchets ménagers et assimilés **3** en 2012 et 45 % en 2015 (base ADEME 2004 : 24 % des déchets orientés vers le recyclage),
- baisser de 15% les quantités de déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération en 2012,
- améliorer la qualité des informations dans les rapports annuels de service public qui trop souvent donnent une information partielle et opaque pour les citoyens.



## II. LES QUANTITES DE DECHETS COLLECTES DANS LE PUY-DE-DÔME ?

---

Dans ce chapitre nous allons présenter successivement les résultats de la production de déchets en fonction de leur catégorie et ceci pour chaque collectivité.

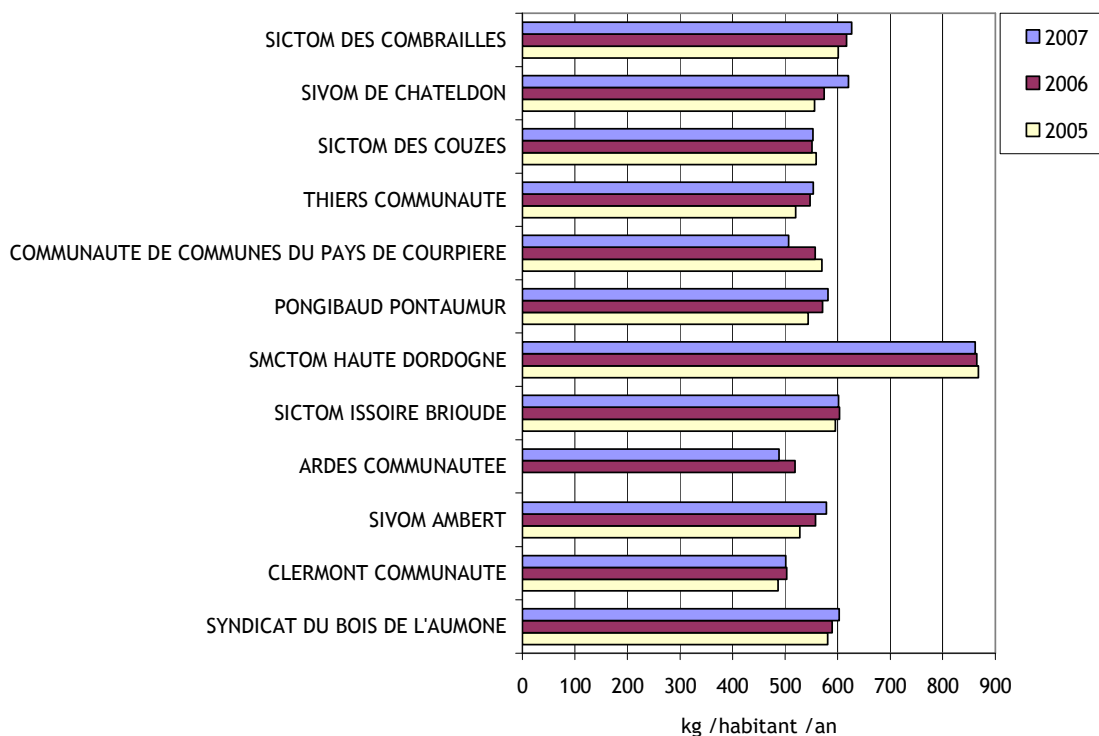
### A. Les quantités de déchets produits par catégorie

#### 1. Les quantités totales de déchets collectés <sup>3</sup>

L'indicateur utilisé ici est la quantité totale de « déchets collectés » <sup>3</sup> par habitant et par an en kilogramme. Pour mémoire, il s'agit de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire et en déchetterie.

**Cette donnée nous éclaire sur la quantité réellement produite par les ménages et les structures assimilées aux ménages (administrations, petites entreprises, artisans, etc.) qui bénéficient du même service de collecte que les ménages. C'est un indicateur important, car il prend en compte tous les déchets, quelle que soit leur destination.**

Les déchets non pris en compte sont les déchets dits industriels, les déchets collectés directement par les entreprises de traitement des déchets et ceux déposés soit directement dans un centre d'enfouissement (décharge), soit dans une déchèterie réservée aux professionnels.



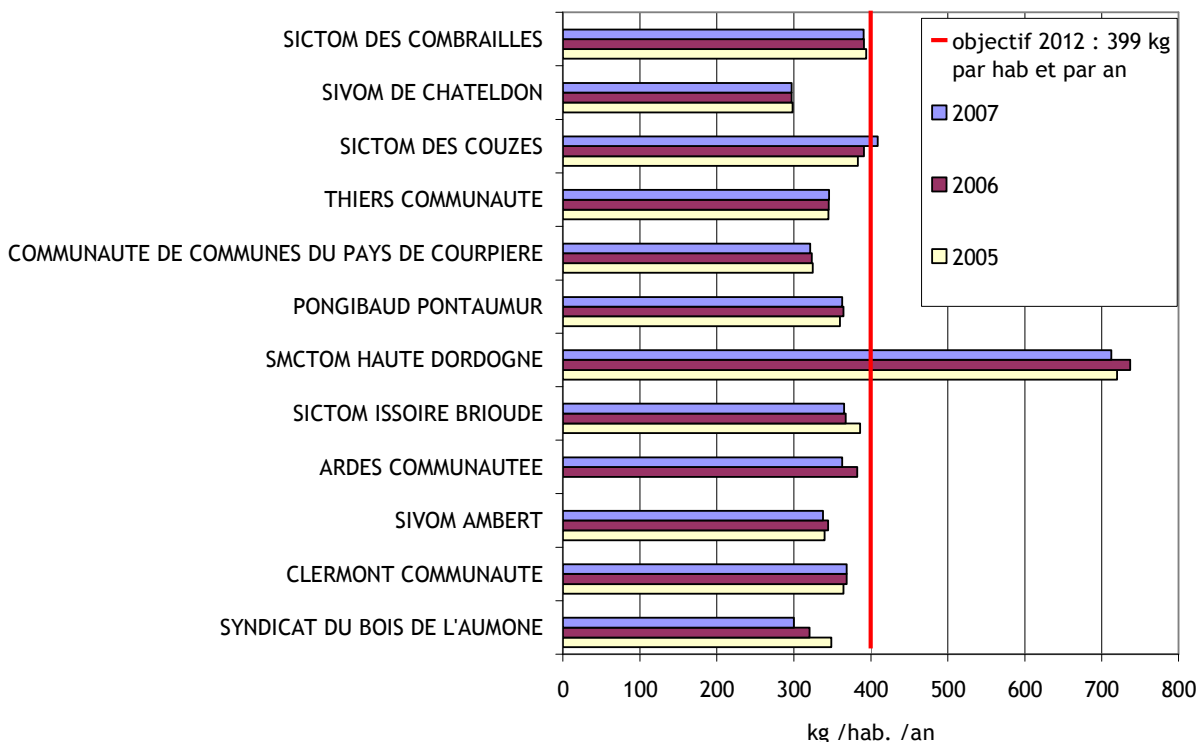
Graphique n°1 : Production de déchets collectés <sup>3</sup> par habitant et par an en kg

On peut remarquer que les **résultats sont très divers d'une collectivité à l'autre**. Il n'y a pas de tendance générale qui se dégage. Si des territoires voient leur quantité réduire de façon significative comme la Communauté de Communes du Pays de Courpière, d'autres territoires sont sur une évolution inverse : Syndicat du bois de l'Aumone, SIVOM d'Ambert par exemple. On est très surpris de constater des différences aussi importantes entre le territoire du SMCTOM Haute Dordogne qui frise les 850 kg de déchets par an et par habitant que celui de Clermont Communauté qui se situe légèrement au-dessus de 500 kg de déchets par habitant et par an.

Il faut souligner que sur l'agglomération de Clermont-Ferrand, les artisans bénéficient d'une déchetterie qui leur est réservée et dont nous n'avons pas intégré les quantités de déchets collectés, car elle n'est pas financée par le service de collecte. De même, certains professionnels font appel à des prestataires privés pour leur collecte. Cet indicateur révèle l'évolution de nos pratiques et de nos modes de consommation. Où en sommes-nous par rapport à la réduction des déchets à la source ?

## 2. Les quantités d'ordures ménagères et assimilées <sup>2</sup>

Avec cet indicateur, on ne regarde que la quantité de déchets qui est collectée chez les ménages, les artisans et les commerçants. Les quantités collectées en déchetterie ne sont pas prises en compte. Il faut lire ce chiffre avec précaution, car c'est celui-ci qui est utilisé le plus souvent par les collectivités. Or avec le développement des déchetteries, une part importante des flux est détournée de la poubelle classique pour aller en déchetterie (déchets verts, cartons, petit électroménager, etc.). A titre d'exemple, il est collecté 130 kg de déchet par habitant et par an en déchetterie sur Clermont Communauté, 300 kg sur le Syndicat du Bois de l'Aumone, 80 kg sur le SMCTOM Haute Dordogne.



Graphique n°2 : quantité d'« ordures ménagères et assimilées » collectées par habitant et par an en kg <sup>2</sup>

Là aussi les résultats sont contrastés, ils vont du simple au double ! Le territoire du SMCTOM Haute Dordogne se distingue par une production très importante quasiment le double des autres territoires (une explication possible est la forte fréquentation touristique sur ce territoire, qui rend la gestion des déchets ménagers problématique, notamment à certaines périodes de l'année (adaptation des fréquences notamment)).

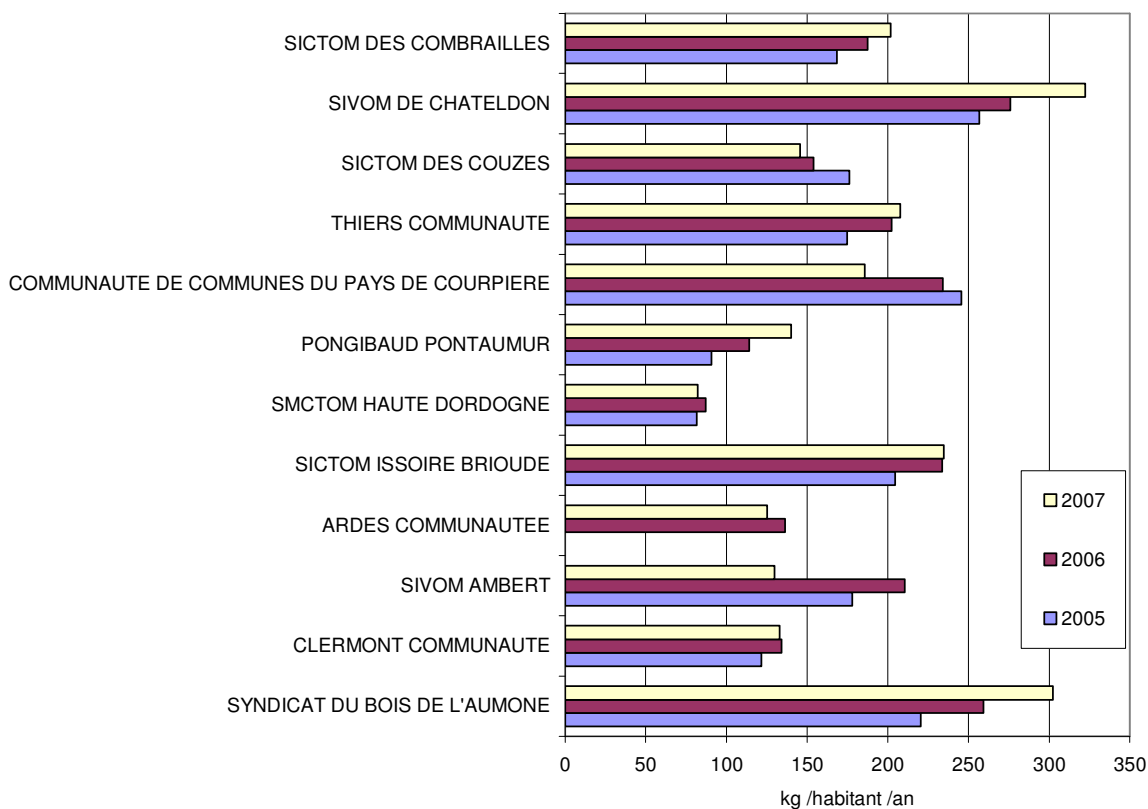
L'évolution des quantités est souvent de faible ampleur. Hormis le territoire du SICTOM DES COUZES qui a une évolution à la hausse, les autres territoires sont plutôt sur une production constante ou légèrement décroissante. Presque tous respectent déjà l'objectif du Grenelle ! Cela peut s'expliquer en partie par la densité de déchetteries qui permettent de détourner les flux. Mais attention à ne pas dormir sur nos lauriers, d'autres résultats sont bien moins bons.

A noter qu'il est impossible sur les différents territoires du département d'identifier les origines des déchets : déchets des ménages, des artisans, des commerçants ou des administrations.

Cela est à mettre en parallèle de leur contribution financière (développée au chapitre suivant).

**On demande beaucoup d'efforts aux citoyens, en demande-t-on autant aux administrations, artisans et commerçants ?**

### 3. Les quantités collectées par les déchetteries

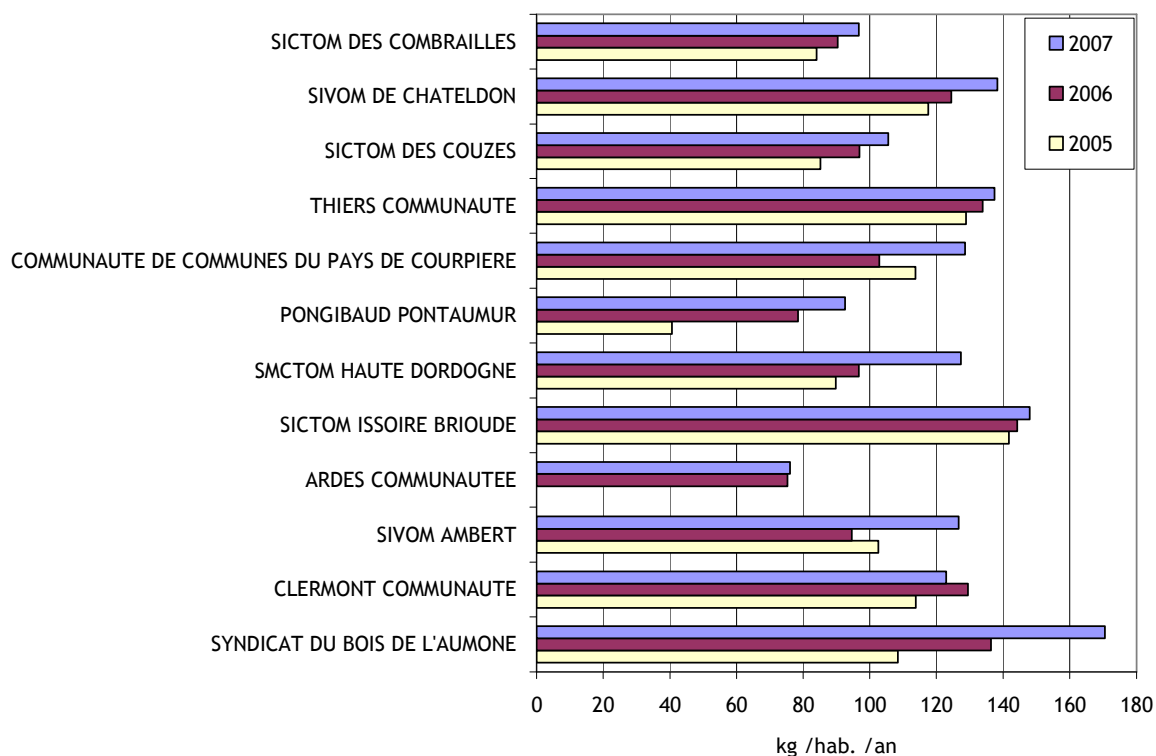


Graphique n°3 : Quantité de déchets collectés en déchetterie

Il est très difficile d'apporter des explications sur les variations très diverses observées. Pourquoi une telle progression sur le syndicat du bois de l'Aumone et le Sivom de Chateldon ? Les territoires à faible densité de population ont des déchetteries moins attractives, car souvent plus éloignées des usagers (Ardes Communautés, Sivom Pongibaut Pontaumur par exemple). Néanmoins, nous voyons bien que les flux collectés sur certains territoires sont importants et qu'il est nécessaire de bien les intégrer dans le suivi de nos pratiques.

## B. Les quantités de déchets valorisés ou recyclés

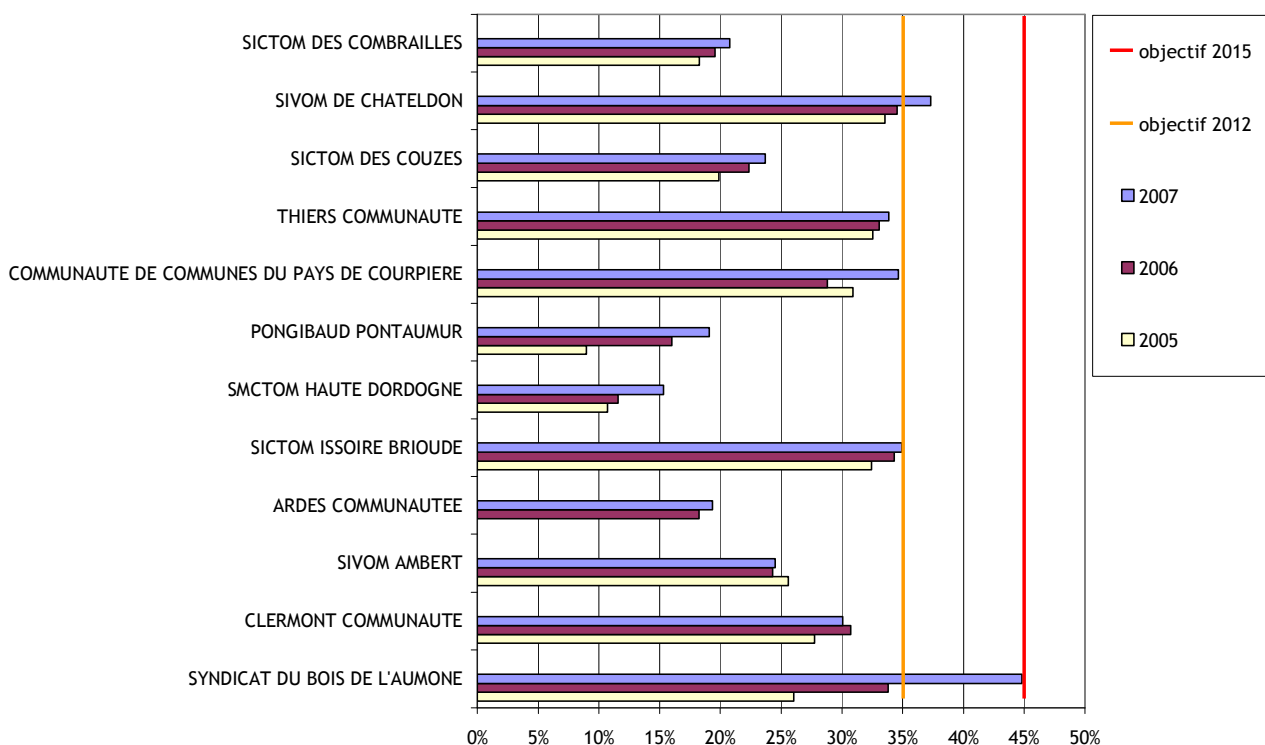
### 1. Quantité de déchets ménagers et assimilés valorisés (recyclage et valorisation organique)



Graphique n°4 : Quantité de déchets ménagers et assimilés valorisés par recyclage ou valorisation organique (propre et sec et matière organique) par habitant en kg/an.

Ici nous visualisons la performance du tri effectué par chacun. En trois années beaucoup de collectivités ont fait de réels progrès.

## 2. Evolution du taux de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés <sup>3</sup>



Graphique n°5 : Evolution du taux de valorisation matière (propre et sec et matière organique) des déchets ménagers et assimilés <sup>3</sup>

Précision : il ne faut pas confondre valorisation matière qui est le fait de recycler ou de réutiliser les déchets après transformation (ex : le compostage) et la valorisation énergétique qui consiste à brûler les déchets et à faire de l'électricité ou de la chaleur.

On peut constater que le syndicat du Bois de l'Aumone respecte déjà l'objectif de 2015 et que trois collectivités de plus respectent l'objectif de 2012. **Cela ne doit pas masquer les mauvais résultats de quelques collectivités (SICTOM HAUTE DORDOGNE, SICTOM PONTGIGIBAUD PONTAUMUR qui vont devoir développer de très gros efforts pour respecter les objectifs.**

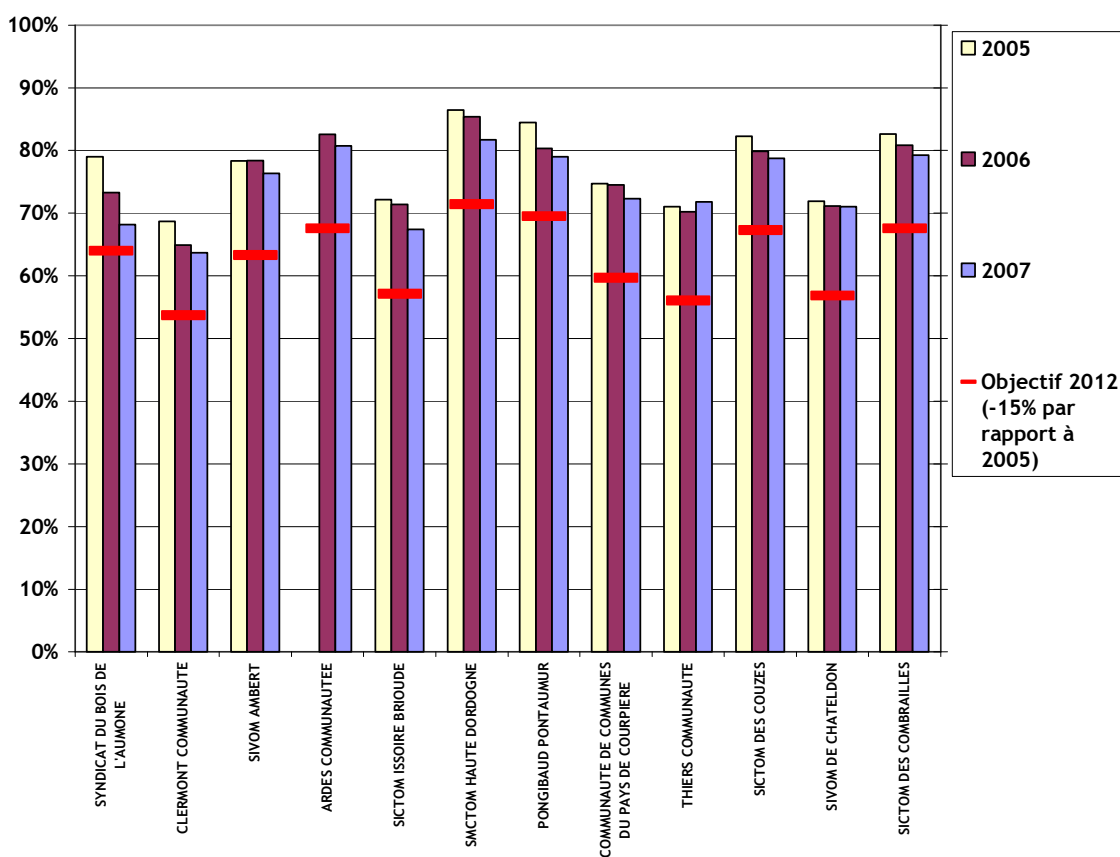
Pour ceux qui ont de bons résultats, les marges de progrès existent encore et nous resterons vigilants à ce quelles soient exploitées ! De plus, il ne faut pas oublier le premier objectif du Grenelle qui est la réduction à la source donc la non production de déchets.

## C. Les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés

En moyenne, 71 % des déchets ménagers et assimilés français (donnée l'Ifen) ne sont pas recyclés ou valorisés dont 34,5% mis en décharge et 34,7% incinérés avec valorisation énergétique et 1,78% incinérés sans valorisation.

Dans le Puy-de-Dôme, la solution retenue aujourd'hui par les collectivités est l'enfouissement. Au niveau national, les deux modes se partagent le traitement ultime des déchets. Actuellement, aucune étude non controversée ne permet de dire laquelle de ces deux solutions est la meilleure. Néanmoins, le Grenelle de l'environnement a préconisé quelques précautions à l'encontre des incinérateurs. (Exemple : la non-obligation pour les collectivités de fournir un tonnage minimum de déchets en incinération, car cela réduit sérieusement les efforts de valorisation).

Dans le graphique ci-dessous tous les déchets sont pris en compte <sup>3'</sup>, donc il faut faire attention à ne pas le comparer avec le précédent qui relève lui que des Déchets Ménagers et Assimilés <sup>3</sup>.



Graphique n° 6 : Evolution du pourcentage de déchets mis en décharge par rapport aux déchets collectés <sup>3'</sup>

**C'est à la lecture de ce graphique que l'on voit qu'il reste énormément de travail à faire,** tant dans la mise en œuvre d'outils de collecte que de traitement des fractions recyclables et valorisables. Pour mémoire l'objectif du Grenelle de l'Environnement est de baisser ce chiffre de 15 %. Le meilleur taux, ou plutôt le moins mauvais est un taux d'enfouissement de 63,7 % (trois collectivités en dessous de 70 %) et les plus mauvais sont aux alentours de 80 % de mise en décharge.

Si la valorisation des déchets ménagers est plutôt bonne, la prise en compte de l'ensemble des déchets révèle des résultats moins glorieux ! Nous sommes bien au dessus de la moyenne nationale. Il va de soit que sur ce point c'est à chacun de faire des efforts de tri. De même, c'est aux collectivités de mettre à disposition les outils nécessaires à un bon tri.



### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

---

#### A. La tarification du service

Comment les usagers payent-ils pour la collecte et le traitement des déchets qu'ils produisent ?

REOM      Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères  
RS         Redevance Spéciale  
TEOM      Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Collectivité	Mode de tarification
SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE	TEOM + RS (professionnels et collectivités)
CLERMONT COMMUNAUTE	TEOM + RS (sur certaines communes)
SIVOM AMBERT	TEOM + RS
ARDES COMMUNAUTE	TEOM + RS (artisans lors accès en déchetterie)
SICTOM ISSOIRE BRIOUDE	TEOM + RS (collèges et lycées)
SMCTOM HAUTE DORDOGNE	REOM
PONGIBAUD PONTAUMUR	Mixte*
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COURPIERE	TEOM
THIERS COMMUNAUTE	TEOM + RS
SICTOM DES COUZES	TEOM
SIVOM DE CHATELDON	Non communiqué
SICTOM DES COMBRILLES	TEOM

\* chaque commune a opté pour son propre système de tarification (TEOM, REOM...)

Les Puydomois, comme la majorité des Français (66,5% de la population française en 2007 ; Source : Ministère de l'Intérieur, Direction Générale des Collectivités Locales), sont soumis à une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe, établie selon la valeur locative des logements, est perçue avec la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est donc totalement indépendant de la façon dont l'utilisateur utilise le service.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la loi stipule qu'une redevance spéciale, perçue auprès des entreprises et administrations dont les déchets sont collectés par le service public, doit être couplée à la TEOM. Dans les faits, l'application de ce texte réglementaire est marginale. Ainsi, dans le Puy-de-Dôme, **seules cinq collectivités, sur les neuf ayant institué une TEOM, ont instauré une redevance spéciale auprès des entreprises et administrations de leur territoire. Cette application reste bien souvent partielle dans le sens où elle touche seulement certaines catégories de professionnels ou certaines communes du territoire.**

**Il y a là une grave inégalité sociale entre les différents producteurs de déchets, bien souvent au détriment des citoyens !**



Une collectivité du département a quant à elle opté pour une autre modalité de tarification du service, en instaurant une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Ce système de tarification, considéré souvent par les collectivités comme plus équitable, est lié au niveau de service rendu. Différents critères de facturation sont possibles, les plus fréquents étant la composition du foyer (nombre de personnes par foyer, avec des pondérations différentes selon l'âge des individus) et la fréquence des collectes. Mais ce système n'incite pas à la réduction des déchets.

Toutefois, les orientations du Grenelle de l'environnement amènent les collectivités Puydomoises à revoir leur choix de tarification du service, en se prononçant en faveur d'une tarification incitative : l'utilisateur du service paye en fonction de ce qu'il jette. Un tel système tarifaire conduit à une responsabilisation des usagers à l'égard de leur production de déchets. Le montant payé est lié aux quantités d'ordures ménagères résiduelles mises en collecte, et à une meilleure orientation des flux de déchets, en encourageant les gestes de tri.

Suite à l'enquête réalisée par Cynorhodon fin 2008 (voir les résultats sur le site de Cynorhodon) auprès des douze collectivités exerçant une compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, sur les sept qui ont répondu, **quatre d'entre elles ont déclaré envisager la mise en place d'une tarification incitative** dans un futur proche (et une pense être déjà sur un tel système : le SMCTOM Haute Dordogne). **Il s'agit du Syndicat du Bois de l'Aumone, de Clermont Communauté, d'Ardes Communauté, du SICTOM Pontaurum Pongibaut.**

Actuellement, seules quelques collectivités françaises, situées essentiellement dans le Nord de la France, expérimentent ce mode de tarification. Le tarif payé par l'utilisateur se compose alors d'une part fixe (destinée à couvrir les charges fixes du service) et d'une part variable, proportionnelle aux quantités mises en collecte. Différents systèmes sont actuellement testés en France : la pesée du bac grâce à un système embarqué installé sur les camions, le comptage du nombre de présentations du bac à la collecte et la capacité du bac (système forfaitaire peu incitatif) sont les systèmes les plus fréquemment rencontrés. L'instauration d'une tarification incitative implique par conséquent une nouvelle organisation interne des services de la collectivité. Des moyens techniques, mais aussi humains (identification et actualisation de la liste des usagers, établissement des factures, etc.) sont nécessaires au bon fonctionnement de la tarification incitative. Des actions de communication doivent être développées à l'égard des usagers (prévention, tri, etc.) afin de favoriser l'acceptation de ce système tarifaire (raisons économiques, sociales et environnementales). De même, des réponses aux comportements inciviques des usagers (dépôt sauvage, brûlage, etc.) doivent être prévues.

## **B. Maîtriser les coûts**

La modernisation et la complexification du service (sophistication des techniques d'élimination notamment) ont entraîné une progression rapide des dépenses au cours des dix dernières années. **A l'heure où les finances publiques locales sont de plus en plus sollicitées, la maîtrise des coûts est donc désormais un enjeu important des collectivités.**

**Néanmoins, les coûts liés à la gestion des déchets ménagers sont particulièrement difficiles à appréhender en France, les grilles comptables divergent d'une collectivité à l'autre. Nous avons, par conséquent, été dans l'incapacité de comparer les différentes collectivités sur la base du coût par habitant.**

De plus, certaines collectivités sont pénalisées par le contexte géographique de leur territoire notamment sur la question de la densité démographique. Par exemple, il est impossible de demander à Ardes Communauté d'être financièrement aussi performante que Clermont Communauté.

**La meilleure façon de réduire les coûts est la réduction des déchets à la source (voir le chapitre suivant).**

## IV. LA REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE

---

La question du traitement des déchets sera grandement simplifiée le jour où nous appliquerons réellement le principe de réduction à la source. Vous trouverez ci-dessous quelques pistes pour mettre en œuvre ce principe. Nous avons tous des progrès à faire et si des outils nous manquent alors n'hésitez pas à interpeller nos élus pour qu'ils les mettent en place.

### A. L'enquête caddies de l'ADEME (2007)

Une étude de l'ADEME de 2007 montre que l'acte d'achat est loin d'être sans influence sur la quantité de déchets produits par chaque ménage.

L'étude réalisée compare deux caddies (composés de 150 produits composant l'essentiel de la consommation des ménages) contenant les mêmes types de produits, mais avec deux comportements différents ; le premier avec des produits fortement générateurs de déchets, le second en prenant en compte le critère déchet dans l'acte d'achat. Au final, le second caddie génère deux fois moins de déchets (50 kg/habitant/an au lieu de 100 kg) dans la poubelle du ménage et en plus il permet d'économiser 50 € par personne et par mois ! De quoi faire réviser nos comportements...car la différence provient pour l'essentiel de l'utilisation de produits jetables/non jetables, d'éco-recharges, de produits en vrac contre les produits emballés, l'eau du robinet contre l'eau en bouteille (1 € d'écart par litre en moyenne).

**Alors, à nous tous de jouer, cela en vaut la peine.**

Parmi d'autres actions de réduction à la source, n'oubliez pas l'utilisation de piles rechargeables qui cumulent quand même l'avantage de limiter de beaucoup les quantités de métaux rejetés et de faire de sérieuses économies. L'utilisation d'objets jetables à usage unique (rasoir, lingettes, vaisselles jetables, etc.) est à bannir !

## B. La Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)

La question de l'extension de la collecte à la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (restes de repas, épluchures de fruits et légumes, sachets de thé, marc de café, fleurs, terre des plantes d'appartement, etc.) est dans l'air du temps.

**En effet, elle représente à elle seule 45 % du volume collecté et presque 50 % du poids.**

Sa valorisation est aisée (bien que négligée pour le moment !) car il suffit de la composter ou de la méthaniser (procédé de fermentation produisant du méthane qui à son tour est valorisé soit comme carburant soit comme combustible pour faire de l'électricité ou de la chaleur).

Il convient d'être très vigilant sur le mode de valorisation de la FFOM et du public ciblé ! En effet, elle est très facilement valorisable à la maison pour peu que vous soyez doté d'un bout de jardin (sinon, et si vous êtes motivé, vous pouvez vous lancer dans le lombricompostage). Elle évite la mise en place d'une collecte spécifique avec son cortège de nuisances environnementales et son impact économique : fabrication des camions, augmentation du parc des camions et de leur circulation, investissement sur des unités de méthanisation, valorisation des digestas du méthaniseur, etc. tout cela a un coût (et génère beaucoup de gaz à effet de serre).

Le compostage individuel marche très bien, même s'il est moins bien géré qu'un méthaniseur. Son coût est sans rapport avec une filière complète de méthanisation. Nous serions curieux de voir un bilan exhaustif sur le bilan des gaz à effet de serre des deux procédés.

Beaucoup de collectivités font la promotion du compostage individuel, nous les invitons vivement à poursuivre cet effort et le jour où ils mettront en place une redevance incitative réellement dissuasive, beaucoup de vocations vont naître pour le compostage. Dès lors, l'information des usagers sera un axe important de la communication à développer.

En habitat vertical, il existe des exemples de compostage de quartier qui fonctionnent très bien. Des expérimentations sont d'ailleurs en cours sur des cités ou îlots d'immeubles à Aigueperse et à Chamalières par l'OPHIS et le VALTOM. Il serait grand temps de passer à la phase de généralisation (voir pour cela l'article de Cynorhodon :

<http://www.cynorhodon63.org/spip.php?article130>).

La collecte de la FFOM doit être envisagée pour les centres-villes et les gros producteurs que sont les restaurants et la restauration des collectivités ou des entreprises, car pour beaucoup d'entre eux ils n'ont pas la possibilité de composter (exception de certains établissements d'enseignement qui compostent leurs déchets de cuisines avec les déchets verts).

Clermont Communauté débute la collecte des fermentescibles. Les zones pavillonnaires (donc avec jardin) sont équipées d'une poubelle pour les déchets fermentescibles. Pour cela ils sont précurseurs et c'est un bon début à condition de ne pas décourager le compostage individuel et de s'orienter rapidement vers la collecte des centres-villes et des gros producteurs.

## C. La Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

La responsabilité élargie des producteurs est une application du principe « pollueur/payeur » appliquée à chaque consommateur ; **ce n'est plus le citoyen qui paye, mais le consommateur**. Elle consiste, par l'intermédiaire des fabricants, à payer dès l'achat d'un produit le coût de son élimination. L'argent ainsi collecté sert à financer les filières de collecte et de valorisation/élimination des produits.

Il en existe une quinzaine en France ; à titre d'exemple, on peut citer la plus connue d'entre elles, celle des emballages, symbolisée par le point vert et dont l'argent est géré par Eco-emballages. Il y a aussi celle des DEEE, des piles et batteries, des pneus, etc.

L'objectif des REP est d'impliquer les fabricants dans la conception de produits moins consommateurs de matières premières et plus facilement recyclables.

La REP sur les emballages a bien fonctionné, mais sans atteindre les objectifs escomptés. Elle a permis une diminution du poids des emballages sans pour autant en réduire le nombre.

Si certaines REP fonctionnent très bien (pneus, véhicules hors d'usage, emballages) d'autres n'atteignent pas les objectifs définis.

Pour les DEEE, seulement 2,6 kg/hab/an collectés en 2007 pour un objectif de 4 kg. Pour les piles seules 30 % de collecte pour un objectif de 45 % en 2015.

De plus, les transferts financiers ne sont pas à l'avantage des collectivités. En effet, les REP financent en moyenne 56 % des coûts de collecte supportés par les services de collecte. L'objectif annoncé est de passer à 80 % de financement par les REP (source : site du Grenelle de l'environnement).

**C'est pourquoi il est important pour chacun d'entre nous de faire fonctionner ces REP en impliquant encore plus les fabricants par l'intermédiaire des distributeurs. Chaque fois que cela est possible, ramenons nos DEEE, nos piles chez les distributeurs.** Cela allègera les charges des collectivités et nous évitera de payer une fois et demie le prix du traitement.

Néanmoins, on peut noter un inconvénient sur ce principe appliqué aux DEEE : la reprise par les distributeurs ne favorise pas la réutilisation des produits. Seul le passage par une déchetterie permet vraiment de faire appel à des « ressourceries » comme l'association ENVI qui répare et revend les appareils.

## D. Les textiles

L'ADEME annonce qu'en moyenne chaque Français produit annuellement 17 kg de textiles, dont 9 kg de vêtements et 2 kg de chaussures. Traditionnellement, ce sont des associations caritatives comme Emmaüs qui assurent la collecte et le tri des textiles. Avec cette filière, nous sommes bien à la croisée du développement durable où l'enjeu environnemental génère de l'activité pour plus de 3000 personnes en France dont beaucoup sont en réinsertion. Le potentiel de développement de cette filière est très important puisque seulement 15 % de ces déchets sont collectés (dont 80 % sont valorisés). Alors près de chez nous qui collecte les textiles ? Il est bien difficile de trouver reprenneur de nos vieux vêtements. Beaucoup reste à faire. Un espoir de voir cette filière se développer est le vote l'année dernière d'une REP spécifique qui devrait collecter 10 millions d'euros par an.

## V. PERSPECTIVES-DISCUSSIONS

---

### A. Limites des rapports annuels de service public

Les rapports annuels de service public des collectivités sont loin d'être des modèles de lisibilité et d'homogénéité ! Cela a rendu la réalisation de cette étude particulièrement difficile pour les citoyens que nous sommes. Souvent les résultats des rapports sont présentés de façon partielle et parfois leur lecture est délicate. Seule une réécriture des données fournies permet de bien visualiser les résultats des différentes collectivités.

Les rapports annuels manquent de données, notamment sur les origines des flux de déchets. Les collectivités ne font pas de distinction entre les déchets des ménages et des autres producteurs. De même, il n'y a aucune transparence sur les redevances.

#### QUI PAYE QUOI ?

Voici un grand mystère !

**C'est pourquoi nous demandons que la révision du Plan Départemental d'Élimination et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) soit aussi l'occasion de définir un modèle de rapport annuel. Il est nécessaire que ces rapports soient lisibles avec des indicateurs homogènes et pertinents au regard du développement durable.**

Nous souhaiterions les pistes d'amélioration suivantes :

- Pour la **composante sociale**, que soit intégré le nombre d'emplois créé par tonne de déchets traités.
- Pour la **composante environnementale**, qu'apparaisse le type de certification des outils de traitement (certification environnementale par exemple) utilisés et que soit généralisée l'utilisation du bilan carbone comme résultat et comme outil d'aide à la décision.
- Pour la **composante économique**, il serait temps que le principe pollueur payeur soit mieux mis en œuvre. L'absence totale de transparence entre les déchets issus des ménages et ceux issus des professionnels ne permet pas de vérifier si ces derniers ne sont pas financés indirectement par les usagers !

A terme, les déchets organiques devront disparaître au profit du compostage individuel quand celui-ci est possible (sauf à démontrer que la collecte et le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères génèrent moins de gaz à effet de serre et qu'elle est d'un coût moindre !).



Au niveau financier, il apparaît que l'on n'a aucune lisibilité sur la collecte chez les industriels (adéquation entre la quantité collectée et la tarification appliquée). La même remarque peut être faite pour les administrations de toute nature.

La question de la redevance spéciale est encore plus importante. Pourquoi n'est-elle toujours pas appliquée partout alors qu'elle est obligatoire depuis 1993 ? Pourquoi les ménages payeraient-ils pour les administrations ?

**La mise en place partielle de la redevance spéciale crée des inégalités sociales difficilement justifiables entre les communes, parfois au sein d'une même collectivité. Il est temps d'être un peu plus transparent sur ces sujets, car les citoyens sont en droit de s'interroger sur qui paye vraiment le service !**

La conséquence directe de la mise en place d'une tarification incitative est l'apparition d'une attention accrue des comportements vis-à-vis de la production de déchets et une meilleure orientation des flux de déchets. Ainsi, le besoin de collecte pour les différentes poubelles peut diminuer (surtout si la tarification est proportionnelle au nombre de présentations des bacs). Ainsi, une part des coûts peut être évitée en réduisant la fréquence des collectes. Une enquête de l'Union Nationale des Associations Familiales montre que 80% des usagers (sur un échantillon de 3 000) sont satisfaits d'une collecte tous les 15 jours par type de poubelle à condition d'augmenter les contenants. Toutefois, cela nécessite une bonne information des citoyens sur les enjeux de la gestion des services de collecte des déchets et de leurs conséquences financière et environnementale (cela permet de redéployer du personnel de la collecte vers le tri ou la communication).

## B. Le questionnaire de Cynorhodon aux collectivités

La lecture des rapports annuels de service public ne permet pas de collecter toutes les informations nécessaires à l'appréciation d'un service. C'est pourquoi Cynorhodon a réalisé un questionnaire complémentaire dont voici une synthèse.

**Tout d'abord, nous tenons à remercier les syndicats qui ont répondu. Ils ont fait preuve de transparence. L'implication des citoyens dans ce domaine traduit une nouvelle forme de gouvernance. La plupart des syndicats l'ont accepté, sauf Thiers Communauté, le SICTOM de Couzes, le SIVOM d'Ambert, la Communauté de Communes du Pays de Courpière et le SIVOM de Chateldon.**

Le détail des résultats se trouve sur le site de Cynorhodon, ci-dessous vous trouverez les plus importants.

### ▪ *Politique tarifaire*

Plusieurs syndicats vont initier une réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative (on paie ce que l'on jette). Par exemple, une étude est prévue en 2009 pour le **SMCTOM Haute Dordogne**. Le **Syndicat du Bois de l'Aumone** va y réfléchir, **Clermont Communauté** aussi, mais attend les dispositions du Grenelle. Le **SICTOM Pontaumur Pontgibaud** l'a programmé pour 2010 pour les ménages, tout comme le **SICTOM Issoire Brioude**, pour lesquels aucune date n'est fixée. **Ardes Communauté** va travailler dans un premier temps en direction des artisans et des administrations, et le **SICTOM des Combrailles** pour les campings !

### ▪ *Diagnostic environnemental*

A la question « envisagez-vous d'utiliser un outil de diagnostic environnemental (ex : bilan carbone), seuls 2 syndicats ont répondu par l'affirmative : **Clermont Communauté** pour 2011 et le **SICTOM Issoire Brioude** sans fixer de délai.

### ▪ *Actions sociales et solidaires*

A la question « envisagez-vous de développer des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, si vous ne le faites pas déjà » ont répondu :

- Non les **SICTOM Pontaumur Pongibaud**, le **SMCTON Haute Dordogne**.
- Oui, pour le **SICTOM des Combrailles** et **Ardes Communauté**.

A souligner que le **SICTOM Issoire Brioude**, **Clermont Communauté** et le **Syndicat du Bois de l'Aumone** le font déjà pour les DEEE avec les associations REAGIR 43 (23 rue Guynemer 43100 Brioude Tél: 04 71 74 84 23) et ENVIE (<http://www.envie.org/M-O-Clermont-Ferrand.html>).

# EN GUISE DE CONCLUSION

---

## ► **Ce qui ne nous convient pas :**

- **L'absence de transparence et de lisibilité dans les rapports annuels** de service publié. Même si ceux-ci répondent en majorité à la demande réglementaire, ils ne font pas preuve d'une lisibilité attendue par les citoyens.
- **L'absence de lisibilité des comptes annuels** notamment les recettes et dépenses relatives à chaque catégorie d'usagers,
- **L'absence totale d'outils environnementaux de pilotage des politiques** menées (ex : bilans carbone),
- **L'absence d'indicateurs relatifs à la bonne gestion des outils de traitements** utilisés en régie ou par l'intermédiaire d'un marché (certification environnementale),
- **L'absence d'indicateurs sociaux** de fonctionnement des services (bilan social).

## ► **Ce que nous proposons :**

- La mise en place immédiate de **plans de réduction des déchets** dans toutes les collectivités gérant les déchets du territoire. Il s'agit de la priorité la plus importante, il faut produire moins de déchets,
- **De gros efforts sur le compostage individuel** : équipement des ménages, information, animation de quartier, compostage de quartier, compostage dans les établissements scolaires, etc.
- La réalisation **d'un modèle de rapport homogène** sur tout le département afin d'apporter une lisibilité satisfaisante,

### **L'affichage de critères économiques :**

- La Présentation des recettes et dépenses de chaque catégorie d'usagers pour une meilleure transparence des redevances et dépenses,
- La mise en place d'urgence d'une tarification incitative,

### **L'affichage de critères environnementaux :**

- L'information sur les certifications environnementales des outils de traitement,

### **L'affichage de critères sociaux :**

- L'intégration d'un **bilan social** dans le rapport annuel de service (ex. : nombre d'emplois créés par tonne de déchets traités, etc.),
- La création d'indicateurs de démarche de progrès sur la gouvernance de la gestion du service (ex. : concertations avec les usagers, nombre de réclamation, etc.).